



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2025
N°677

Réforme du titre-restaurant : la ministre Véronique Louwagie présente une réforme ambitieuse et équilibrée du titre-restaurant

La ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Économie sociale et solidaire, Véronique Louwagie, annonce aujourd'hui les grandes lignes de la réforme du titre-restaurant.

Avantage social plébiscité par plus de 5,5 millions de salariés et utilisé chaque jour chez 243 000 commerçants, le titre-restaurant représente un marché de plus de 10 milliards d'euros. Pourtant, ce dispositif emblématique, créé il y a près de 60 ans, est aujourd'hui confronté à de nombreux défis auxquels nous devons apporter des réponses.

Annoncée devant le Parlement en janvier dernier, la réforme engagée par la Ministre est le fruit d'une large concertation menée durant quatre mois avec l'ensemble des acteurs concernés : représentants des salariés, des employeurs, des commerçants, des restaurateurs et des émetteurs mais aussi avec des parlementaires.

Trois objectifs ont guidé cette réforme de fond :

- Apporter une réponse durable aux difficultés structurelles du dispositif ;
- Simplifier et encourager l'usage du titre par les salariés, sans en perdre la dimension sociale ;
- Moderniser son cadre de fonctionnement et de gouvernance.

Parmi les mesures phares de la réforme :

- La dématérialisation complète du titre-restaurant à horizon 2027, pour en simplifier l'usage au quotidien et réduire les coûts de traitement pour les commerçants ;
- La pérennisation de l'élargissement du champ d'utilisation à tous les produits alimentaires
- La possibilité de dépenser son titre aussi le dimanche ;
- La suppression des remises de fin d'année (RFA), qui renchérisaient le coût du dispositif pour les commerçants ;
- La mise en place d'une charte de transparence, pour améliorer l'information des commerçants ;
- La modernisation de la gouvernance du titre-restaurant afin de l'adapter aux transformations du marché.

Cette réforme sera prochainement traduite devant le Parlement.

La Ministre remercie l'ensemble des contributeurs qui ont permis d'aboutir à cette réforme équilibrée et qui sera source de modernisation et de simplification.

Pour **Véronique Louwagie**, « *Le titre-restaurant est un outil précieux du quotidien des Français. Il accompagne nos salariés, soutient nos restaurateurs et commerçants et traduit une vision sociale de l'économie. Cette réforme vise à le simplifier, le rendre plus juste, plus transparent, et pleinement adapté aux modes de consommation de notre temps.* »